



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2263

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement comprenant deux maisons et 11 garages situés 8 route de Genas

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2263**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement comprenant deux maisons et 11 garages situés 8 route de Genas

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle voie de bus à haut niveau de service (BHNS) permettant de relier Lyon Part-Dieu à Bron Les Sept Chemins, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un tènement comprenant deux maisons et 11 garages, situé 8 route de Genas et appartenant à monsieur Bruno Joud, suivant les emplacements réservés n° 04 et n°48 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de Lyon.

Ce tènement a vocation à être démolit à très court terme, concernant la maison côté rue et, à plus long terme, pour celle côté cour et pour les 11 garages. Ce calendrier permet d'accorder au propriétaire une jouissance différée d'une durée de deux ans sur la maison côté cour et les 11 garages.

Dans le cadre de ce projet, SYTRAL Mobilités réalisera l'ensemble des travaux de démolition, la division de parcelle, le dévoiement des réseaux, la sécurisation des lieux ainsi que la mise en accès de la maison côté cour et des 11 garages durant la durée des travaux.

Concernant la partie du tènement non concernée par le projet de BHNS, outre l'emplacement réservé n° 48 existant au PLU-H, son acquisition permettra à la Métropole de constituer une réserve foncière à long terme au sein d'un secteur stratégique.

**II - Désignation des biens**

Il s'agit d'un ensemble immobilier dont la 1<sup>ère</sup> propriété est constituée d'une maison sur rue à usage d'habitation d'une surface habitable de 158 m<sup>2</sup> et d'une dépendance, la 2<sup>ème</sup> propriété est constituée d'une maison sur cour à usage d'habitation d'une surface habitable de 128 m<sup>2</sup>, mitoyenne de 11 garages en partie loués par baux verbaux, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> à 18 m<sup>2</sup> chacun, le tout cadastré DL 38 d'une superficie totale de 843 m<sup>2</sup>.

**III - Conditions de l'acquisition**

Aux termes du compromis, ce tènement sera acquis, libre de toute occupation, au prix total de 1 530 000 € :

- la maison côté rue sera acquise libre de toute occupation,

- la maison côté cour et les 11 garages seront acquis libres de toute occupation au moment du transfert de jouissance. Il est à noter qu'une jouissance différée d'une durée de deux ans, à compter de la date de signature de l'acte, a été accordée au vendeur.

Il a été convenu un paiement en deux échéances, 90 % du montant du prix total versés à la signature de l'acte et 10 % à l'issue de la période de jouissance différée, et d'une astreinte conventionnellement fixée à 300 € par jour calendaire de retard jusqu'au constat de la libération du bien.

Il a été également convenu que SYTRAL Mobilités réalisera les travaux suivants :

- un mur de clôture de 2 m de haut,
- le maintien d'un sas d'accès (entrée/sortie) pour les véhicules,
- un portail d'accès en lieu et place de celui existant,
- le maintien de la présence d'une cuve de fioul de 6 000 l sous dallage béton dans la cour,
- le revêtement dur et circulaire du sol,
- la remise en état de l'appentis accolé au mur mitoyen,
- la reprise des divers branchements.

Tous les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 14 novembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 530 000 €, d'un tènement comprenant deux maisons et 11 garages, cadastré DL 38 d'une superficie totale de 843 m<sup>2</sup>, bien libre de toute occupation, situé 8 route de Genas à Lyon 3ème et appartenant à monsieur Bruno Joud, dans le cadre du projet de création d'une nouvelle voie de BHNS.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - La somme** à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 1 530 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 19 590 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-315448-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---